



BernExpo | 20.9. & 21.9.2023
swisscybersecuritydays.ch

CONDITIONS DE PARTICIPA- TION

LE SALON EN CHIFFRES ET EN FAITS



Organisatrice

BERNEXPO⁺
GROUPE

1. DATES POUR VOTRE PLANIFICATION (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Envoi d'e-mails pour l'inscription en ligne	Fin mars 2023	Aux exposants
Confirmation de réception par e-mail	Après réception de l'inscription en ligne	Auprès de BER-NEXPO AG
Début de la répartition des halles	5 juin 2023	Auprès de BER-NEXPO AG
Envoi d'e-mails pour la répartition des stands, commandes techniques au service center en ligne	Fin juillet 2023	Aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	Deux semaines après l'envoi de la répartition des stands	Aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	Conformément au délai de paiement	Auprès de BER-NEXPO AG
Informations détaillées sur le montage et le démontage	Mi-août 2023	Aux exposants
Date limite du dossier Technique (commande via le service center en ligne)	21 août 2023	Auprès de BER-NEXPO AG
Envoi des tickets de stationnement	À partir de fin août 2023 (après réception du paiement de la facture d'acompte)	Aux exposants
Réalisation des Swiss Cyber Security Days	20 et 21 septembre 2023	
Facture finale	Fin octobre 2023	Aux exposants
Échéance de la facture finale	30 jours à compter de la date de facturation	Auprès de BER-NEXPO AG

2. HORAIRES D'OUVERTURE (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Horaires d'ouverture officiels de la manifestation:

Mercredi 20 septembre 2023: 9h00 à 20h00
Jeudi 21 septembre 2023: 9h00 à 17h00

Pour les exposants, le domaine de salon est ouvert une heure avant et une heure après la manifestation.

3. ORGANISATEUR

BERNEXPO AG

Swiss Cyber Security Day Téléphone +41 31 340 14 05

s

Mingerstrasse 6 Fax +41 31 340 11 44

Case postale E-mail scsd@bernexpo.ch

3000 Bern 22 Internet www.scsd.ch

4. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes «conditions de participation» s'appliquent à la participation au salon «Swiss Cyber Security Days» (dénommé ci-après «salon») et complètent les «conditions générales de participation» de BERNEXPO AG respectivement valables. Le «règlement d'exploitation» de BERNEXPO AG respectivement valable est également déterminant, tout comme les «informations techniques sur les halles» respectivement applicables.

5. OBJET DU SALON

Les Swiss Cyber Security Days constituent la plate-forme de dialogue et de savoir-faire leader en Suisse dans le domaine de la cybersécurité. La manifestation pallie le déficit de connaissances entre la technologie, l'économie et la population. Elle fournit à la politique, à l'administration, aux spécialistes et aux utilisateurs un aperçu des menaces actuelles et à venir et propose des solutions innovantes.

6. EXPOSANTS ADMIS

Les exposants admis sont des entreprises des secteurs suivants:

- Formation et recherche
- Cybersécurité
- Organisations de protection des données
- TIC
- Infrastructures critiques
- ONG
- Télécommunication
- Administration

L'admission des exposants est déterminée par l'organisateur. L'organisateur n'est pas tenu de donner les motifs de ses décisions. Il peut annuler ou refuser une inscription à tout moment sans aucune obligation de fournir la moindre prestation, en dehors du remboursement des montants versés.

L'exposant assure l'organisateur que les marques d'exposant qu'il mentionne peuvent être utilisées par l'organisateur du salon pour la promotion des Swiss Cyber Security Days 2023 sur ses plates-formes de communication (plate-forme du salon).

7. TARIFS (INDICATIONS DE PRIX, TVA EN SUS)

7.1 Packages stand tout compris

Les prestations incluses dans les différents packages sont répertoriées dans l'annexe «Packages stand».

Désignation de l'article	Prix
Package tout compris BRONZE , 9 m ² , 2 parties frontales	CHF 8 500.-
Package tout compris ARGENT , 12 m ² , 2 parties frontales	CHF 10 500.-
Package tout compris ARGENT , 18 m ² , 2 parties frontales	CHF 12 700.-
Package tout compris ARGENT , 24 m ² , 2 parties frontales	CHF 14 900.-
Package tout compris OR , 12 m ² , 2 parties frontales	CHF 11 700.-
Package tout compris OR , 18 m ² , 2 parties frontales	CHF 14 000.-
Package tout compris OR , 24 m ² , 2 parties frontales	CHF 16 500.-

Prix pour les instituts de formation reconnus

Les exposants qui sont des instituts de formation reconnus bénéficient de tarifs spéciaux conformément au tableau ci-dessous.

Désignation de l'article	Prix
Package tout compris BRONZE FORMATION , 9 m ² , 2 parties frontales	CHF 7 500.-
Package tout compris ARGENT FORMATION , 12 m ² , 2 parties frontales	CHF 9 400.-
Package tout compris ARGENT FORMATION , 18 m ² , 2 parties frontales	CHF 11 200.-
Package tout compris ARGENT FORMATION , 24 m ² , 2 parties frontales	CHF 13 000.-
Package tout compris OR FORMATION , 12 m ² , 2 parties frontales	CHF 10 400.-
Package tout compris OR FORMATION , 18 m ² , 2 parties frontales	CHF 12 300.-
Package tout compris OR FORMATION , 24 m ² , 2 parties frontales	CHF 14 500.-

7.2 PACKAGE START-UP

Le package start-up donne aux jeunes entreprises innovantes la possibilité de présenter leurs produits ayant trait à la cybersécurité sur le marché à prix réduit. Le nombre de stands est limité et ils ne sont disponibles que pour des exposants qui respectent les directives suivantes:

- L'entreprise existe depuis cinq ans maximum.
- Le produit/la prestation est une idée innovante et développée récemment du domaine de la cybersécurité.
- La décision définitive quant à la participation incombe à BERNEXPO AG.

Désignation de l'article	Prix forfaitaire
Package start-up 4 m ²	CHF 2 350.-

Les prestations suivantes sont incluses dans le prix du package:

- Stand d'env. 4 m² sur un espace commun
- 1 table haute et 4 chaises
- Éclairage de stand, dont prise et fourniture d'électricité
- Accès à Internet
- Package communication
- Enseigne de stand
- Nettoyage quotidien du stand et enlèvement des ordures
- Espace lounge commun

7.3 FRAIS POUR LES CO-EXPOSANTS

«Co-exposant» conformément à la définition des «conditions générales de participation» respectivement valables. Les marques et concessionnaires de marques individuels peuvent être enregistrés comme entrées de marques.

En payant les frais destinés aux co-exposants, le co-exposant obtient les droits suivants:

- Adresse de l'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Package communication
- Droit à la commande de bons/de cartes d'invité
- Droit à du matériel publicitaire pour l'exposant

Désignation de l'article	Prix forfaitaire
Co-exposants	CHF 1 000.-

8. ANNULATION DE L'INSCRIPTION

8.1 PAR L'EXPOSANT

Dans le cas d'une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes sont valables.

Désignation de l'article	Prix
Frais de désistement après confirmation de l'inscription	50 % du prix du package
Frais de désistement après envoi de la répartition des stands	100 % du prix du package

8.2 PAR LE CO-EXPOSANT

Le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû dans sa totalité, de même que les frais supplémentaires, même si un co-exposant ne participe pas au salon.

9. ACCÈS AU SALON

Tous les visiteurs sont tenus de s'inscrire sur Internet avant la visite de la manifestation ou à la caisse avant le contrôle d'entrée.

9.1 BILLETS D'ENTRÉE POUR LES CLIENTS

Invitez vos clients (potentiels) à se rendre au Swiss Cyber Security Days et établissez de précieux contacts déjà avant le salon! Un certain nombre de billets d'entrée pour les clients sont compris dans votre package. Vous pouvez en commander d'autres auprès du service center en ligne à des prix réduits.

10. ENLÈVEMENT DES ORDURES/RECYCLAGE

Le soir précédant l'ouverture, les déchets peuvent être déposés dans les allées devant les stands. Le service de nettoyage sera chargé de l'enlèvement. Il est interdit de nettoyer les seaux de peinture dans les lavabos des toilettes. Des containers de collecte de verre sont disponibles pour le recyclage du verre usé. Les frais d'enlèvement des ordures/du recyclage sont déjà pris en compte dans le package stand.

11. EXCLUSION D'ARTICLES D'EXPOSITION ET D'EXPOSANTS

La direction du salon est en droit de retirer d'un stand tout article d'exposition, produit ou service qui viole un brevet ou toute contrefaçon qui enfreint la loi (après consultation avec les autorités) ou de fermer complètement le stand. Les frais en découlant sont à la charge de l'exposant. L'exposant n'a pas la possibilité de faire valoir des droits auprès du salon ou du site d'exposition (voir également les conditions générales de participation, ch. 2.8).

12. LIVRAISONS DE MARCHANDISES

Pendant la manifestation: tous les jours, une heure avant le début du salon. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté le site d'exposition une demi-heure avant le début du salon.

13. DISPOSITIONS FINALES

Les prix indiqués ici s'entendent sans taxe sur la valeur ajoutée (sauf indication contraire). Sous réserve de modification des prix. Le texte faisant foi est la version allemande valable au moment de l'inscription.